



Du 25 novembre 2013

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, mais la CGT Finances n'abordera pas dans cette liminaire le côté politique pourtant si important dans le climat actuel.

En effet, compte tenu des nombreux et trop fréquents dysfonctionnements du CHSCT de l'Yonne, nous nous sommes posés la question du boycott ou non de la séance de ce jour. Comme vous pouvez le constater, nous siégeons malgré tout aujourd'hui, mais nous tenons à vous rappeler, une fois de plus, nos exigences.

Depuis le 1er janvier 2012, date de mise en place des CHSCT, nous ne cessons de vous rappeler que la fonction essentielle de l'assistant de prévention est de conseiller et d'assister le chef de service.

Son action doit se faire en partenariat étroit avec l'ISST et le MDP. Il va s'en dire qu'elle doit également se faire de manière plus que régulière avec le secrétaire animateur, mais également avec les acteurs internes de la direction et plus particulièrement le pôle RH/Logistique et enfin le secrétaire du CHS et les OS.

Nous tenons à vous rappeler que de part son positionnement fonctionnel, cet acteur de prévention représente le cœur même du dispositif identifié au travers du plan ministériel pluriannuel 2012-2014 et qui doit être mené au sein même du Comité de l'Yonne.

Malheureusement depuis 2012, au cours de l'ensemble de nos réunions plénières et groupes de travail, la CGT Finances, mais aussi les autres représentants du personnel, ont eu systématiquement l'occasion dans leurs déclarations liminaires ou dans des interventions en cours de séance, d'attirer votre attention sur un certain nombre de dysfonctionnements dans cette instance départementale. A ce jour, ils demeurent les mêmes :

- Réunions peu ou mal préparées ;
- Retard régulier dans les demandes de devis, erreurs matérielles dans le suivi des formations, dans celui du budget, manque d'animation, retard dans la mise à jour du Duerp ;
- Méconnaissance de certains textes en vigueur ;
- Remise tardive des documents préparatoires aux réunions et de certaines notes ministérielles;
- Envoi en doublons de certains documents au point de ne plus savoir quels sont les bons ;
- Non transmission des éléments nécessaires pour enrichir la mise en ligne sur Ulysse.

La liste peut paraître longue et pourtant elle correspond à la réalité et n'est pas exhaustive.

Enfin, « cerise sur le gâteau » ! Lors du groupe de travail le 12 novembre dernier, nous avons découvert avec stupeur dans les documents de travail, la mise au compte « perte et profit » de 21 479 € sur le budget 2012 et son report automatique sur le budget 2013 qui l'ampute d'autant !!!.

Pour la deuxième année consécutive, comment allez-vous nous faire croire que cette situation de reports de crédits n'arrive que par la simple force des choses ?

Comment a t'on pu arriver à un tel niveau de report de factures, surtout si on le compare aux autres CHSCT de Bourgogne : Nièvre (1108€), Saône & Loire (4800€), Côte d'Or (9578€) et l'Yonne... 21479€ !!!!

Convenez que nous sommes très éloignés des interrogations que portait l'administration lors de la dernière séance plénière de 2012 quant à la prise en charge ou non par le CHSCT des vérifications électriques pour clôturer à l'époque le budget !

Même si 2012 a connu des changements avec, comme par exemple, l'intérim du poste de secrétaire animateur en septembre, ceci n'explique pas tout.

Les questions pour lesquelles la CGT s'interroge sont les suivantes :

- Quels ont été les liens et les échanges réguliers entre l'AP et la SA au cours du 1er semestre 2012 mais également au cours de second avec le SA par intérim ?
- Quid des échanges réguliers en 2012 entre l'AP et vous-même en tant que Chef de service. Fussent-ils à la hauteur de vos espérances qu'ils ne débouchent sur une quasi mise sous tutelle de celui-ci sur de multiples points pour ne citer que le Duerp et j'en passe ?
- Quid de la rapidité des contacts et des demandes de devis auprès des prestataires ?
- Quid de la rapidité dans la transmission au fil de l'eau des propositions d'actions aux membres du Comité ?
- Quid de la rapidité entre les engagements juridiques, les services faits et les mises en mandatement pour paiement via Chorus.

A chacune de ces questions, la CGT serait susceptible de répondre « peut et doit mieux faire » !

Et c'est bien là qu'est le cœur du problème !

Pourtant, il nous semblait, Monsieur le Président, que ces points avaient été revus au cours du groupe de travail le 13 septembre 2012 en votre présence et celle de l'ensemble des acteurs à savoir, l'ISST, l'AP, le SA par intérim et l'ensemble des OS représentées.

Nous tenons à vous redire une fois de plus, Monsieur le Président, qu'à ce jour, la CGT Finances a fait preuve de beaucoup trop de patience au regard des dysfonctionnements signalés depuis plus de deux ans tout en attirant systématiquement votre attention sur ceux-ci et leurs conséquences négatives sur le fonctionnement serein du CHSCT.

Le problème du report des factures et son montant est vraiment la goutte qui fait déborder le vase !

La CGT Finances tient à rappeler que si des mesures claires et précises relatives à ses demandes ne sont pas rapidement prises en compte, elle reconsidérera ses participations futures dans cette instance aussi bien en groupes de travail qu'en séances plénières.

Enfin, pour conclure, et c'est tout de même un comble ! Monsieur le Président, nous tenons à vous témoigner que les risques psychosociaux ont réussi à franchir le seuil de ce CHSCT et à atteindre certains militants syndicaux siégeant dans cette instance. Nous tenons à vous le dire et à vous en prévenir en toute transparence car il y va de la santé de tous, pour le moins de ce côté de la table, tant que les nombreux dysfonctionnements énoncés ne prendront fin.

Alors n'attendez pas un Burn-Out collectif avant d'agir et de prendre les décisions qui s'imposent.

Les représentants de la CGT Finances au CHSCT de l'Yonne
Pascal DUPUIS – Nathalie ZELMAT – Yannick BORODACZ – Yannick BAUMONT